



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
VILLE DE CYSOING

Conseil Municipal du 3 juillet 2023 17h30 Salle d'honneur – Mairie annexe

Liste des délibérations

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7

Nombre de conseillers absents : 2

Quorum atteint

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

COURBEZ Nadia (pouvoir Benjamin DUMORTIER), ENNIQUE Renaud (pouvoir Marion DUBOIS), THOREL Mireille (pouvoir Gaëlle VIAU), FREMAUX Céline (pouvoir Adeline CORNE), LESY Denis (pouvoir Frédéric MINET), LEFEBVRE Ludovic (pouvoir Isabelle LEPERS), JANVIER Dominique (pouvoir Denise MINET).

Étaient absents :

BOILEAU Pascal, BOGAERD Eric.

ADMINISTRATION GENERALE	
2023/63	01) Désignation du secrétaire de séance
2023/64	02) Désignation des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales

Le Maire

Benjamin DUMORTIER

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 3 juillet 2023



L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 17h30, le conseil municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation de la préfecture en date du 27 juin 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7

Nombre de conseillers absents : 2

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

COURBEZ Nadia (pouvoir Benjamin DUMORTIER), ENNIQUE Renaud (pouvoir Marion DUBOIS), THOREL Mireille (pouvoir Gaëlle VIAU), FREMAUX Céline (pouvoir Adeline CORNE), LESY Denis (pouvoir Frédéric MINET), LEFEBVRE Ludovic (pouvoir Isabelle LEPERS), JANVIER Dominique (pouvoir Denise MINET).

Étaient absents :

BOILEAU Pascal, BOGAERD Eric.

Monsieur le Maire, en qualité de président de séance, ouvre cette dernière à 17 heures 30.

Il cède la parole à Monsieur Antoine SILVESTRI, plus jeune d'âge de l'Assemblée, pour l'appel nominal des membres.

Après l'appel des membres du conseil, il a été dénombré 18 conseillers présents, 7 membres absents excusés représentés et 2 conseillers absents.

L'appel étant réalisé, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il procède alors à la lecture de l'ordre du jour :

01) Désignation du secrétaire de séance

02) Désignation des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

01) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande s'il y a un volontaire pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame Sylvie CASTEL, le conseil municipal la désigne à l'unanimité, en cette qualité, conformément à l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

02) Désignation des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2023/43 qui désignait les délégués titulaires et suppléants de la commune pour les élections des sénateurs du Nord du 24 septembre 2023. Il confirme que le Tribunal Administratif de Lille, saisi par le Monsieur le Préfet en vertu des articles L.292 et R. 147 du code électoral, a annulé cette élection en raison du non-respect de l'alternance homme-femme entre les délégués titulaires et suppléants.

Il rappelle l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 convoquant le conseil municipal le 3 juillet en vue de procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à élire les sénateurs.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le préalable établi, Monsieur le Maire enregistre une seule liste de candidats dénommée « Vivons Cysoing ».

Il rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par lui-même et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Le bureau électoral est donc composé par lui-même, Monsieur Alain FIQUET, Madame Denise MINET et de Messieurs Raphaël ROBIL et Antoine SILVESTRI, Madame CASTEL étant secrétaire de séance.

Après déroulement des opérations de vote, le bureau électoral procède au dépouillement et dénombre :

- 3 votes blancs
- 22 votes exprimés pour la liste « Vivons Cysoing »

Les 15 délégués de la liste et les 5 suppléants sont donc élus en considération de l'absence de refus de mandat des élus.

Soit l'élection des délégués et suppléants suivants :

NOMS	Prénoms	Qualité	Fonctions
DUMORTIER	Benjamin	Maire	Délégué
DUBOIS	Marion	Adjointe	Déléguée
BOILEAU	Pascal	Adjoint	Délégué
COURBEZ	Nadia	Ajointe	Déléguée
DEVILDER	Marin	Adjoint	Délégué
THOREL	Mireille	Conseillère municipale	Déléguée
LESY	Denis	Conseiller municipal	Délégué
LUCHIER	Catherine	Conseillère municipale	Déléguée
MINET	Frédéric	Conseiller municipal	Délégué
PRZEPIORKA	Anne Marie	Conseillère municipale	Déléguée
SILVESTRI	Antoine	Adjoint	Délégué
LEPERS	Isabelle	Conseillère municipale	Déléguée
BOGAERD	Eric	Conseiller municipal	Délégué
CASTEL	Sylvie	Adjointe	Déléguée
POUILLART	Laurent	Conseiller municipal	Délégué
DESMARESCAUX	Martine	Conseillère municipale	Suppléante
ENNIQUE	Renaud	Adjoint	Suppléant
VIAU	Gaëlle	Conseillère municipale	Suppléante
CARPENTIER	Guy	Conseiller municipal	Suppléant
FREMAUX	Céline	Conseillère municipale	Suppléante

Les résultats sont repris au Procès-verbal de l'élection.

Monsieur le Maire lève ensuite la séance.

La Secrétaire
Sylvie CASTEL

le Maire



Envoyé en préfecture le 02/08/2023

Reçu en préfecture le 02/08/2023

Publié le

ID : 059-215901687-20230703-2023_63-DE

S'LO

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2023



Nomenclature : 5.2
2023/63

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 17h30, le conseil municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la demande de la préfecture en date du 27 juin 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7

Nombre de conseillers absents : 2

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

COURBEZ Nadia (pouvoir Benjamin DUMORTIER), ENNIQUE Renaud (pouvoir Marion DUBOIS), THOREL Mireille (pouvoir Gaëlle VIAU), FREMAUX Céline (pouvoir Adeline CORNE), LESY Denis (pouvoir Frédéric MINET), LEFEBVRE Ludovic (pouvoir Isabelle LEPERS), JANVIER Dominique (pouvoir Denise MINET).

Étaient absents :

BOILEAU Pascal, BOGAERD Eric.

POINT N°1 : Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, au début de chaque séance, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité, Madame CASTEL Sylvie comme secrétaire de séance.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

La Secrétaire
Sylvie CASTEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2023



Nomenclature :5.2
2023/64

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 17h30, le conseil municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation de la préfecture en date du 27 juin 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7

Nombre de conseillers absents : 2

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

COURBEZ Nadia (pouvoir Benjamin DUMORTIER), ENNIQUE Renaud (pouvoir Marion DUBOIS), THOREL Mireille (pouvoir Gaëlle VIAU), FREMAUX Céline (pouvoir Adeline CORNE), LESY Denis (pouvoir Frédéric MINET), LEFEBVRE Ludovic (pouvoir Isabelle LEPERS), JANVIER Dominique (pouvoir Denise MINET).

Étaient absents :

BOILEAU Pascal, BOGAERD Eric.

POINT N°02 : Désignation des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2023/43 qui désignait les délégués titulaires et suppléants de la commune pour les élections des sénateurs du Nord du 24 septembre 2023. Il confirme que le Tribunal Administratif de Lille, saisi par le Monsieur le Préfet en vertu des articles L.292 et R. 147 du code électoral, a annulé cette élection en raison du non-respect de l'alternance homme-femme entre les délégués titulaires et suppléants.

Il rappelle l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 convoquant le conseil municipal le 3 juillet en vue de procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à élire les sénateurs.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le préalable établi, Monsieur le Maire enregistre une seule liste de candidats dénommée « Vivons Cysoing ».

Il rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par lui-même et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Le bureau électoral est donc composé par lui-même, Monsieur Alain FIQUET, Madame Denise MINET et de Messieurs Raphaël ROBIL et Antoine SILVESTRI, Madame CASTEL étant

secrétaire de séance.

Après déroulement des opérations de vote, le bureau électoral procède au dépouillement et dénombre :

- 3 votes blancs
- 22 votes exprimés pour la liste « Vivons Cysoing »

Les 15 délégués de la liste et les 5 suppléants sont donc élus en considération de l'absence de refus de mandat des élus.

Soit l'élection des délégués et suppléants suivants :

NOMS	Prénoms	Qualité	Fonctions
DUMORTIER	Benjamin	Maire	Délégué
DUBOIS	Marion	Adjointe	Déléguée
BOILEAU	Pascal	Adjoint	Délégué
COURBEZ	Nadia	Ajointe	Déléguée
DEVILDER	Marin	Adjoint	Délégué
THOREL	Mireille	Conseillère municipale	Déléguée
LESY	Denis	Conseiller municipal	Délégué
LUCHIER	Catherine	Conseillère municipale	Déléguée
MINET	Frédéric	Conseiller municipal	Délégué
PRZEPIORKA	Anne Marie	Conseillère municipale	Déléguée
SILVESTRI	Antoine	Adjoint	Délégué
LEPERS	Isabelle	Conseillère municipale	Déléguée
BOGAERD	Eric	Conseiller municipal	Délégué
CASTEL	Sylvie	Adjointe	Déléguée
POUILLART	Laurent	Conseiller municipal	Délégué
DESMARESCAUX	Martine	Conseillère municipale	Suppléante
ENNIQUE	Renaud	Adjoint	Suppléant
VIAU	Gaëlle	Conseillère municipale	Suppléante
CARPENTIER	Guy	Conseiller municipal	Suppléant
FREMAUX	Céline	Conseillère municipale	Suppléante

Les résultats sont repris au Procès-verbal de l'élection.

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

La Secrétaire
Sylvie CASTEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication